

TAXE d'apprentissage 2021

« Participez à la formation de vos collaborateurs de demain! »



FORMULAIRE TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

PROMESSE DE VERSEMENT

La réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage introduite par la loi « Avenir Professionnel » du 5 septembre 2018 a modifié les règles applicables à l'ensemble du financement de la formation professionnelle.

Désormais les entreprises doivent verser :

Une contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (CUFPA) comprenant la contribution FPC et 87 % Taxe Apprentissage.

Puis un « solde 13% » de la taxe d'apprentissage, directement aux écoles habilitées (figurant sur les listes d'habilitation préfectorales).

METHODE DE CALCUL DU « SOLDE 13% » ou Barème

- ⇒ La masse salariale de 2020 X 0,68 % (taxe apprentissage) X 13%
- ⇒ Ce solde doit être versé à une école habilitée

Souhaite aider financièrement :

LYCEE Georges Cisson – 272 rue André Chenier – TOULON CODE UAI : 0830058M

SIRET: 198 300 584 000 10

Le Lycée Georges Cisson est habilité à percevoir ce « solde de 13% ». Contre votre règlement, nous vous ferons parvenir un reçu libératoire conformément à la législation en vigueur.

Vous pouvez effectuer votre paiement dès à présent, celui-ci devant nous parvenir avant le 30 Juin 2021.

Pour nous permettre de suivre votre contribution, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner une copie de ce document dûment <u>complété par mail à ctx.cisson@ac-nice.fr</u>



ENGAGEMENT DE VERSEMENT

Votre entreprise :

Raison sociale :
SIRET:
Adresse :
Code Postal : Ville :
Contact pour la taxe d'apprentissage :
Tel : Mail :
Montant du versement : €
Montant versé en don en nature à un CFA (éventuellement) €
Mode de règlement
\square Virement en précisant dans le libellé du virement TAXE 2021, votre n°SIRET et le nom de votre entreprise.
entreprise.
entreprise. IBAN : FR76 1007 1830 000 0010 0659 184
entreprise. IBAN : FR76 1007 1830 000 0010 0659 184 BIC : BDFEFRPPXXX
entreprise. IBAN : FR76 1007 1830 000 0010 0659 184 BIC : BDFEFRPPXXX Chèque à l'ordre suivant : Agent Comptable du Lycée Georges Cisson
entreprise. IBAN : FR76 1007 1830 000 0010 0659 184 BIC : BDFEFRPPXXX Chèque à l'ordre suivant : Agent Comptable du Lycée Georges Cisson
entreprise. IBAN : FR76 1007 1830 000 0010 0659 184 BIC : BDFEFRPPXXX Chèque à l'ordre suivant : Agent Comptable du Lycée Georges Cisson Signature du formulaire